

RIE III

nos revendications avant leur pognon

Quelques traits importants de la situation

Il est beaucoup question de la RIE III (Réforme de l'imposition des entreprises). Qu'en est-il? Les collectivités publiques vaudoises ont de très légers excédents budgétaires. Elles sont dans une situation d'autant plus fragile que la dette publique et ses intérêts augmentent tandis que les ressources fiscales reculent ou se tassent.

Le service public, qu'il soit cantonal, communal ou lié à des institutions subventionnées, travaille en flux tendu. Il arrive juste à maintenir le niveau de ses prestations, voire impose une relative dégradation de celles-ci. Les revendications du personnel en matière de salaire, de conditions de travail, d'effectifs et de moyens, se heurtent pour l'essentiel à un mur. Les demandes de la population pour obtenir des prestations meilleures, plus nombreuses, répondant à ses besoins, reçoivent la même fin de non-recevoir.

Les collectivités publiques mènent sciemment une politique aux moyens insuffisants pour faire face aux besoins que l'évolution de la société fait apparaître et que la majorité de la population demande.

C'est une question de répartition de la richesse et du pouvoir. Les politiques publiques et les dispositifs fiscaux sont systématiquement mis en place pour favoriser les intérêts des entrepreneurs, des

actionnaires, des groupes sociaux privilégiés. A cette répartition de la richesse correspond une certaine répartition du pouvoir. L'Etat se structure et fonctionne pour beaucoup au service des puissants. Les pouvoirs publics agissent et décident pour favoriser leurs intérêts.

Or, nous savons bien que des demandes et des revendications importantes s'expriment. Elles correspondent à une situation sociale difficile, faite de services publics insuffisants, de salaires pratiquement bloqués, d'assurances sociales attaquées, de montée dans toute la société de précarités structurelles, de diffusion d'un autoritarisme qui marque autant la vie au travail qu'un nombre croissant d'aspects de notre existence quotidienne.

Une fusée nocive à tous les étages

On nous parle aujourd'hui de la RIE III, ce troisième étage d'une fusée baptisée «Réforme de l'imposition des entreprises». Le coût du troisième volet de cette opération sera pour le moins de 3 milliards pour les collectivités publiques suisses. La facture pour le canton de Vaud et ses communes se montera à plus de 500 millions par an. Il s'agit tout simplement de baisser drastiquement la contribution fiscale des entreprises.

Les RIE I et II nous avaient déjà coûté un gros paquet de milliards et tout une série de mesures de politiques économiques destinées à faire croître les profits et à

augmenter le pouvoir des milieux dominants. Mais la RIE n'est pas la seule attaque que nous devons affronter. Rappelons quelques éléments de tout ce dispositif.

Nous subissons, sous le nom de «Plan Berset», une attaque décisive contre les retraites: des économies sur les rentes et des cotisations en hausse. Les rentes des caisses de pensions vont être brutalement diminuées, les conditions et l'âge de départ à la retraite péjorés. Les salaires sont pratiquement bloqués depuis des années. Les assurances sociales, dont l'AI et l'assurance-chômage, sont systématiquement dégradées. La politique d'encadrement et de contrôle pour les personnes en situation de précarité ou en difficulté sociale s'aggrave. Un management autoritaire, cherchant une subordination totale du salariat et voulant imposer une précarisation accrue de beaucoup de ses secteurs s'impose partout. La question de la RIE est un élément essentiel de cette bataille sociale.

En fait, nous n'affrontons pas des mesures séparées mais bel et bien à un dispositif général, permanent, attaquant sans cesse les acquis sociaux ainsi que les conditions de vie et de travail du salariat et des majorités sociales. Il s'agit d'une pression permanente, énorme et multiforme pour imposer la précarité, la fragilité, la «dé-protection», l'insécurité sociale et, finalement, le démantèlement des acquis et des espaces démocratiques.

Acrobates et flux tendus

Le dumping fiscal que représentent les RIE I, II et III est l'autre face du dumping social et salarial que nous subissons chaque jour. La mise en concurrence des fiscalités nationales, cantonales et communales, pour offrir aux puissances économiques les conditions-cadres qui leur conviennent le mieux, les impôts les plus bas, les obligations les plus réduites, les facilités de manœuvre les plus larges, tout cela est censé protéger l'emploi et en créer. En fait, ce n'est que mensonge et illusion d'optique. La dérégulation sociale, le démantèlement des services publics, la réduction à dessein des ressources publiques, c'est la spirale d'une dégradation sans frein. Le pouvoir des milieux économiquement dominants pilote toute l'activité politique et institutionnelle et sacrifie les intérêts de la majorité de la société.



Le canton de Vaud est aujourd'hui dans une situation d'équilibre budgétaire. Les excédents sont extrêmement modestes dans les deux derniers budgets. La dette, elle, par contre, augmente et son service naturellement aussi. Les ressources fiscales se tassent ou reculent pour la même période. La conjoncture économique nationale et internationale est fragile. La croissance est faible, la possibilité de la récession bien présente. A n'importe quel moment on peut se retrouver avec un déséquilibre budgétaire significatif et une entrée en jeu des mécanismes de frein à l'endettement. Chacun sait ce que cela signifie: un passage brutal à des mesures d'austérité qui attaqueront les salaires, les effectifs et les conditions de travail de tout le service public (cantonal, communal, subventionné), avec, à la clé, une dégradation et une réduction des prestations des services publics, voire des augmentations d'impôts touchant les secteurs majoritaires de la société.

Or, aujourd'hui, le service public répond difficilement et souvent insuffisamment à l'augmentation de la population et à la complexification des besoins et des demandes. En fait, beaucoup d'aspects qualitatifs sont délibérément ignorés. C'est une politique délibérée des pouvoirs publics. Des structures entières travaillent sous une pression souvent insupportable. Les queues aux urgences, les listes d'attente pour les soins, les classes surchargées, les démarches administratives difficiles, les soins à domicile exécutés à la va-vite sans temps prévu pour les relations entre intervenant-e-s et patient-e-s, les dotations en personnel insuffisantes et le manque de places dans les EMS, une politique d'accueil de l'enfance totalement sous-dimensionnée, des actes administratifs de plus en plus difficiles à accomplir, c'est cela la situation dominante. Tout cela donne l'impression que le service public avance comme un acrobate sur une corde, toujours en risque de tomber.

Nommons les choses!

Nous savons toutes et tous que les rythmes et l'intensité du travail deviennent insupportable dans beaucoup d'endroits, que le droit à être malade est attaqué, remis en cause, soumis aux contrôles et aux pressions les plus poussés. Les dotations et les moyens sont systématiquement et partout insuffisants. Le système table sur l'infinie capacité d'adaptation du personnel, sur son sens du devoir et



de l'intérêt public, sur sa grande professionnalité, sur la difficulté aussi à exprimer des revendications, à s'opposer, donc également sur l'appréhension et la peur. Partout domine une politique de gestion du personnel qui œuvre pour empêcher l'organisation collective et même pour rendre difficile, voire impossible l'expression du questionnement, de la pensée critique et de la revendication.

Le système fonctionne à «flux tendus». Cette situation engendre partout, dans les communes, dans le canton, dans les secteurs subventionnés des revendications normales et légitimes. Des secteurs de plus en plus importants de salarié-e-s veulent des augmentations, des revalorisations et des reclassifications salariales. Nous sommes des milliers de salarié-e-s qui demandons une organisation du travail qui ne nous consume pas, des effectifs suffisants le respect de nos droits fondamentaux: droit à l'expression, à l'information, à la négociation, à la santé. Une opposition sourde parfois mais aussi parfois ouverte s'exprime contre l'autoritarisme du système, contre le fait que les gens sont utilisés et commandés comme des pions, contre le manque d'écoute et de reconnaissance, contre le contrôle et le formatage.

Et c'est dans ce contexte-là, déjà si difficile, que les autorités de ce canton veulent faire passer 500 millions de francs par an dans la poche des entrepreneurs et des actionnaires, sous prétexte que si nous ne les rendons pas plus riches de notre bien commun, ils s'en iront ailleurs. Où s'arrêtera cette spirale infernale? Aujourd'hui 500 millions, demain 700, après-demain 1000. Faudra-t-il supprimer l'AVS pour accorder suffisamment de rabais fiscaux pour que les grandes entreprises n'émigrent pas à Sumatra? Jusqu'à quand ce chantage va-t-il continuer et quel en est le prix en termes de sacage du bien commun?

Aucun cadeau fiscal n'empêche une entreprise de partir. Et ce ne sont pas les facteurs fiscaux qui déterminent de manière essentielle la décision d'installation ici d'une entreprise quelconque. Mais surtout l'idée fondamentalement néo-libérale qui veut que nous nous livrions pieds et poings liés à la volonté des grands groupes économiques pour déterminer notre fiscalité, organiser notre école, structurer notre santé, assister les pauvres et les plus précaires, opérer les choix écologiques, déterminer ce que nous mangeons ou dimensionner nos droits et nos espaces démocratiques, tout cela est un modèle de développement et d'institution de la société dangereux et nuisible au plus grand nombre.

Le pouvoir favorise les grands groupes, les financiers, les actionnaires, toutes les entités qui accaparent la richesse, créent peu d'emplois et n'en sauvent aucun. Tout cela provoque l'augmentation du coût de la vie, un accès plus difficile au logement, une croissance hystérique des loyers...

Genève est si proche!

Dans ce pays, au moindre frémissement de déficit public, les attaques se mettent en place. Premier exemple. A Genève, 240 millions d'impôts de moins, un déficit de 70 millions et c'est aussitôt, pour le public et le parapublic, deux heures de travail de plus par semaine et la baisse des salaires, la réduction linéaire des effectifs, le gel des embauches, l'accélération des licenciements dans le service public et subventionné. Avec à la clé, un objectif de réduction des charges de 5% en trois ans. Voilà ce que le Conseil d'Etat genevois veut imposer.

Au niveau fédéral, deuxième exemple, un déficit de 380 millions entraîne non seulement une vague de suppression d'emplois, mais également des attaques contre les conditions d'engagement, le montant des annuités, les primes de fidélité. Cela représente une économie de 30 millions de francs par an dès 2016.

La situation vaudoise peut être lue à cette aune-là. Déjà aujourd'hui, sans RIE nous sommes dans un contexte extrêmement fragile. Très rapidement, une dégradation de la situation des finances publiques peut intervenir avec à la clé les stratégies austéritaires que nous connaissons, avec leurs mesures légalement obligatoires dans le cadre du système. Depuis plus de vingt ans, nous avons l'habitude de ces démarches: attaques contre les

salaires, surcharge et pénibilité du travail construites systématiquement et à dessein, dégradation des prestations, limitation des réponses des services publics aux besoins sociaux. Sans oublier la poussée des privatisations et des externalisations et la diffusion des partenariats public-privé, de blairiste mémoire. Même là où l'Etat prétend améliorer ses prestations, comme dans le domaine de l'aide sociale, la situation empire, car il y a de plus en plus de contrôle, de plus en plus d'encadrement et aucune voie de sortie pour les gens pour un autre avenir.

Dans le monde du travail, comme pour les usagers/ères du service public et les bénéficiaires de l'aide sociale, s'impose un système de plus en plus hiérarchique, autoritaire, mettant au premier plan des démarches de contrôle, d'imposition et de sanction.

Vous reprendrez bien une Orchidée?

Voilà où nous en sommes. En gros, depuis Orchidée I et II, nous affrontons une politique systématique de dé-protection sociale, de déréglementation, de dérégulation. Cela ne s'arrête jamais. C'est une offensive multiforme et permanente. C'est uniquement parce que nous avons résisté que la classe politique et les groupes privilégiés n'ont pu réaliser la totalité de leur projet.

Pour les salarié·e·s, la bataille n'a jamais cessé dans la fonction publique cantonale, dans les communes, dans les institutions subventionnées. Nous ferons tout pour que les résistances s'approfondissent et s'étendent, se coordonnent et imposent un rapport de forces pour le mur que nous avons en face.

Tentons de mesurer les choses. Les chiffres des pertes fiscales liées à la RIE III varient. Selon les documents et les versions, nous passons de 350 à 570 millions, en toute facilité. Quand on connaît l'envergure finale du RIE II, la précédente réforme, qui a fini par coûter 7 fois plus que prévu, on peut considérer que nous sommes devant un risque difficilement évaluable. Il est d'autant plus grave que la RIE III pourrait se déployer dans une conjoncture économique défavorable. Il sera impossible de supporter une telle amputation fiscale, une telle atteinte aux ressources publiques, sans renforcer les politiques d'austérité. Même dans le scénario le plus favorable du Conseil d'Etat, le prix à payer sera équivalent aux mesures d'attaques contre la fonction publique et le parapublic prises par le gouvernement genevois et que nous avons détaillé plus haut. Dans le cas, beaucoup plus probable, où nous dépasserions les 500 millions de perte fiscale, les mesures d'austérité seront tout simplement le double de ce que nous voyons à Genève. En d'autres termes, ce sera une Orchidée III.

Contrairement à ce que disent un certain nombre de personnalités politiques et gouvernementales, la RIE III des terres vaudoises n'est pas un projet singulier de «compromis historique», marqué par les contreparties sociales dont il serait porteur. La RIE III vaudoise est au point de rencontre entre la stratégie de déréglementation au niveau national et la tradition vaudoise en la matière. Mais il y a une et une seule politique austéritaire.

Brouillard et malice

Il faut naturellement dire quelques mots des contreparties dont le Conseil d'Etat, à majorité formelle



de gauche, fait si largement étalage. Commençons par rappeler qu'une bonne partie de ces mesures, notamment en matière d'accueil de l'enfance, étaient déjà tracées dans la politique gouvernementale. Pouvoir placer les enfants afin de faciliter l'entrée des femmes sur le marché du travail est un objectif tout à fait central dans le développement économique du canton. Encore faut-il que cette capacité accrue d'accueil se fasse dans des conditions convenables. Nous entendons par là avec des infrastructures satisfaisantes et suffisantes et avec des conditions de travail, de statut et de salaire pour le personnel convenables elles aussi. Sur ces deux aspects, aujourd'hui, le compte n'y est pas. Dans le chef-lieu du canton, une large partie du personnel des APEMS est dans une situation précaire et du point de vue du salaire et du point de vue du statut, tandis que les infrastructures sont insuffisantes en nombre et en qualité.

En termes d'augmentation des allocations familiales, l'amélioration consentie situe à peine le canton dans la moyenne suisse. Les allocations sont largement insuffisantes et ne sauraient remplacer l'indispensable croissance des salaires.

Quant aux subsides pour les primes d'assurance maladie, il s'agit d'une mesure difficilement contournable dans un contexte de précarité sociale croissante où les salaires augmentent beaucoup moins vite que les primes ou les loyers. Vaud a d'ailleurs un taux de subsidié.e.s inférieur à la moyenne nationale, en fait 25% contre 30%. Le moindre effort, quand on donne si généreusement des millions pour l'économie privée, consisterait à aligner le canton sur cette moyenne nationale de 30% de subsidié.e.s.

Les mesures proposées pour les travailleurs/euses de la construction sont particulièrement limitées. Par exemple, la subvention santé et sécurité coûte à l'Etat de Vaud entre 3 et 4,5 millions par an; elle se déploie sur quatre années. Les mesures en faveur des travailleurs/euses de la construction sont de toute manière au cœur de la lutte conventionnelle qui s'annonce dans ce secteur, avec comme enjeu le maintien de la possibilité de la retraite à 60 ans, l'augmentation effective des salaires et la protection contre les intempéries.

En résumé, les quelques éléments concédés par le Conseil d'Etat représentent soit l'introduction de mesures déjà prévues dans le plan de législation, soit des éléments très chichement mesurés pour faire passer la pilule de l'amputation fiscale. Le lien



obligatoirement établi entre ces quelques contreparties et la RIE III est évidemment particulièrement inacceptable parce qu'au fond les mesures de contreparties étaient inévitables et pour la plupart des cas prévues.

Gardons la laine, camarades!

La question cruciale, si nous refusons d'être tondu.e-s, c'est comment résister. Il s'agit bien de s'opposer à un projet cantonal qui s'intègre dans une démarche fédérale. Il faudra déterminer s'il l'on doit combattre par référendum ces deux démarches, la cantonale et la fédérale. Chacune et chacun peut évaluer la complexité d'un tel combat institutionnel. En effet, pour autant que l'on gagne, on ne l'emportera pas en une fois. Il faudra maintenir sans doute une très longue mobilisation. Le rapport de force est difficile, plus difficile encore au niveau fédéral, qu'au niveau du canton.

Mais, aucun combat institutionnel ne peut trancher l'essentiel en cette affaire. Ni une victoire ni une défaite sur ce terrain ne bornent notre lutte. Une victoire institutionnelle ne sera jamais décisive. Quant à une défaite possible, nous ne saurions l'accepter sans combattre, nous résigner aux sacrifices qu'elle impliquerait, renoncer aux revendications et aux aspirations présentes chez les salarié.e-s, comme chez les usagers/ères du service public.

La lutte décide

Nous mettons au centre de notre démarche la liaison entre les mobilisations ouvertes ou possibles aujourd'hui dans le service public et la lutte contre la RIE III. Plus de 60'000 salarié.e-s, dans les communes, le canton et les secteurs subventionnés sont directement concerné.e-s; c'est un bloc important. Il faut donc opposer terme à terme nos revendications et nos aspirations à la soif de pouvoir et de pognon des milieux qui nous font face et portent la RIE III.

La meilleure manière de rassembler et de combattre sur le long terme la RIE et l'ensemble des po-

litiques austéritaires que nous affrontons, c'est bien de nous mobiliser et de nous organiser sur la base des acquis, des revendications et des aspirations compris et portés par les salarié.e.s. Il faut donc que ces revendications soient claires, précises, reconnues et popularisées. Il faut opposer le concret de nos situations, la précision de nos demandes à la mutilation fiscale qu'ils/elles nous préparent. Cela implique de commencer d'ores et déjà à interpeller le Conseil d'Etat et l'ensemble des employeurs publics et parapublics pour imposer les garanties et les améliorations réclamées de toutes parts. Cela implique aussi de commencer à préparer des actions qui portent ces revendications et imposent la négociation. Cette orientation trouve sa base dans la construction d'un front commun syndical de tous les secteurs et de toutes les sensibilités prêts à défendre les acquis et les améliorations. C'est à partir de là qu'il faut au plus vite passer à l'action, en faisant avancer les mobilisations partielles, les interventions sur les lieux de travail, les revendications sectorielles, les échéances centrales; tout ce qui nous permettra de nous retrouver toutes et tous ensemble, dans la rue et dans l'action sur nos lieux de travail.

Front commun syndical, coalition sociale

Le front commun syndical doit être élargi à une coalition sociale qui permette de fédérer les mouvements, les associations, les sensibilités qui agissent aujourd'hui en défense des prestations publiques et du bien commun, dans une visée de justice sociale favorable à la population de ce canton.

A quoi tout cela peut correspondre, nous le voyons vite. Il y a des liens évidents entre les prestations de service public et le bien commun revendiqué d'une part et les conditions de travail et de salaire des gens qui produisent ces mêmes prestations de l'autre. Il y a des revendications qui matérialisent cette unité. Au premier rang sont celles qui unissent l'exigence de dotation et de moyens suffisants et une amélioration indispensable, souvent urgente, des biens et des prestations que le service public peut offrir.

Par exemple, dans les soins à domicile, la revendication d'un temps relationnel qui permette de dialoguer avec les usagers/ères, de construire des rapports personnalisés et humains, concerne la qualité du service public, les dotations et effectifs, mais aussi la fin de la précarité imposées à une frac-

tion très significative de travailleurs/euses dans ce secteur. Au fond, il en est de même dans l'école, dans la santé, dans le social ou l'administratif, dans les urgences, dans les effectifs de classes, dans les dotations des EMS, dans la charge de travail des professionnels du social et dans le traitement qui est donné aux pauvres et aux précaires.

Plus fondamentalement encore, la défense des salaires et des conditions de travail de plus de 60'000 personnes dans le secteur public au sens large, a un poids significatif dans la lutte de l'ensemble des travailleurs/euses de ce canton. Le salariat qu'il relève du secteur public, parapublic ou privé est un. Son intérêt est commun.

Les travailleurs/euses de l'hôtellerie-restauration ou celles/ceux du bâtiment, celles et ceux du nettoyage ou de l'industrie, chaque collectif est adossé aux autres. Si nous perdons dans un secteur ou une catégorie professionnelle, nous nous affaiblissons tou-te-s. Si nous acceptons d'entériner les divisions que le Conseil d'Etat tente de promouvoir entre salarié.e.s, nous nous affaiblissons toutes et tous, facilitant du coup la défaite dans les grandes luttes à venir de celles et ceux à qui le Conseil d'Etat fait semblant de faire quelques concessions.

Front commun syndical, coalition sociale, prééminence de la mobilisation pour des revendications qui expriment nos intérêts, luttes systématiques, longues, multiformes, tel est à notre sens la voie la plus réaliste.

Revendiquer, lutter

En ce qui concerne les travailleurs/euses du service public, cantonal, communal et subventionné, des éléments revendicatifs centraux sont déjà présents. Le premier est l'exigence de plus en plus affirmée d'une amélioration de la situation salariale. Elle implique que nous étendions partout depuis le niveau communal et intercommunal de l'action sociale, relevant pour partie aujourd'hui du droit privé, avec les CSR et les ARAS jusqu'aux grandes CCT du subventionné et aux fonctions publiques communales et cantonale, l'exigence de garanties salariales généralisées, sur lesquelles puissent s'appuyer les demandes d'augmentation des rémunérations. Le pouvoir joue à nous diviser, à cacher les conditions des un.e.s aux autres et réciproquement, à

nous mettre en concurrence. Nous, nous exigeons le renforcement et l'amélioration des grandes CCT du social et de la santé, l'internalisation dans le secteur public cantonal de tous les ARAS et CSR sous droit privé, avec les conditions de la fonction publique du canton et un cadre salarial commun garanti pour toutes les fonctions publiques communales. Dans le secteur public cantonal, les demandes d'amélioration salariale sont d'ores et déjà nombreuses. Un mouvement fédérant ces revendications est possible. Il faut commencer à le construire dès maintenant, en front commun syndical, en s'appuyant sur l'auto-organisation des travailleurs/euses.

Retraites et pénibilité, les cantonniers pour l'exemple

La question salariale ouvre immédiatement sur la question des retraites et des caisses de pensions. Affronter le «Plan Berset», c'est une exigence pour tou-te-s les salarié-e-s du secteur subventionné qui sont attaqué-e-s par les mesures prévues sur ce pilier par le pouvoir fédéral. Mais, les caisses dites publiques seront également et rapidement atteintes par les attaques en cours. Il s'agit là d'un terrain revendicatif majeur. Nous en voyons immédiatement un élément dans l'exigence d'une indexation des rentes pour tou-te-s les pensionné-e-s de la CPEV et en général, pour toutes les caisses de pensions du secteur public dans le canton.

Prenons l'exemple des cantonniers, ce collectif doit pouvoir partir à la retraite à 60 ans, comme dans le bâtiment. Et pour tout dire, si les CCT de la construction ont de meilleurs salaires que l'Etat de Vaud, les cantonniers sont en droit de revendiquer l'alignement de leurs conditions salariales sur celles du meilleur accord collectif existant.

Les conditions de travail, la lutte contre la surcharge et la pénibilité demandent une intervention conjointe des salarié-e-s et des usagers/ères pour obtenir des dotations, des moyens suffisants et imposer une autre organisation du travail. Une telle lutte peut permettre des processus de contrôle populaire, de définition collective du bien commun et des besoins, autant pour que les salarié-e-s puissent travailler dignement, que pour que les usagers/ères puissent être traité-e-s de manière convenable et digne. Nous énonçons, comme exemple, la revendication du temps relationnel dans les soins à domicile. La situation est mûre pour faire lever des revendications de ce type partout, de la santé au travail social, du travail social à l'école. Il est impossible de construire une école qui combatte la

sélection et mette au premier plan l'acquisition des savoirs, la construction intellectuelle, le sens de l'humain, sans formuler les conditions matérielles en termes d'effectifs de classes, de programme, d'enseignement, de qualification des enseignant-e-s. L'accès à l'école et aux grands savoirs pour tous les enfants et les jeunes est un enjeu majeur de la lutte sociale.

La démocratie sociale est notre cause

Les politiques austéritaires s'appuient immédiatement sur l'exigence de conformisme, de soumission, d'acceptation du contrôle et du commandement dans le travail. La lutte pour les droits fondamentaux des salarié-e-s du service public, depuis le droit à la santé jusqu'au droit d'association et à la liberté syndicale est un axe indispensable de combat contre ce qui se passe aujourd'hui et contre ce que ne manquerait pas d'entraîner l'approfondissement de cette situation par la RIE III et l'ensemble des politiques à l'œuvre. Le combat pour les droits fondamentaux et la démocratie des salarié-e-s permet de construire la lutte pour la démocratie sociale et des politiques de bien commun au service des usagers/ères.



La lutte contre la saignée des ressources publiques que représente la RIE ne peut l'emporter sans une alternative systématique. En ce sens, l'amélioration des conditions de vie, de rémunération et de droits des travailleurs/euses constitue un élément décisif. La pression pour avancer vers la justice sociale moyennant l'action du service public, le développement d'une culture démocratique, sur le plan politique comme sur le plan social, tout cela fédéré ouvre sur un autre modèle de société, une autre manière de vivre ensemble, de partager et de décider. Front commun syndical, coalition sociale, luttes de longue durée, alternative, c'est possible, c'est entre nos mains.

DEMANDE D'ADHESION

Madame Monsieur (souligner ce qui convient)

NOM : PRENOM :

Date de naissance : (jour, mois, année)

Profession : Service et département :

Lieu de travail :

ADRESSE EXACTE:

Rue, numéro :

No Postal : Localité :

E-mail : Tél.

LIEU ET DATE

SIGNATURE

.....

Nous ferons suivre votre demande d'adhésion au syndicat ou à l'association professionnelle, membre de SUD, présent dans votre secteur de travail.

RIEN

Nous ne lâcherons
RIEN

sud